

Honoraires TTC de vente

(TVA 20.00% incluse)

Appartement/ maison	6%
Terrain	6%
Local commercial, bureau	10%
Garage	forfait 5000€ de commission
entre 1.000€ et 90.000€ et 10.000€ de commission au-dessus de 90.000€	
Parking	forfait entre 3.000€ et 5.000€

Sauf en cas d'inter-cabinet où les honoraires sont ceux du confrère

Compromis ou promesse de vente OFFERT

Renseignements- Estimation OFFERT

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la conclusion du contrat

LOCATIONS DE VACANCES

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Négociation | 20% TTC du montant de la location |
| - Assurances annulation et interruption de séjour, responsabilité civile du locataire à l'égard du propriétaire et ou des voisins et des tiers | 3.70% |
| - Vérifications et frais fixes (nettoyage inclus) | 15.24€ |

LOCATION A BAIL

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du Bailleur

- | | |
|--|-------------------|
| - Honoraires de négociation | 3€/m ² |
| - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail | 8€/m ² |
| - Honoraires d'état des lieux (tarif huissier) | |

A la charge du Locataire

- | | |
|--|-------------------|
| - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail | 8€/m ² |
| - Honoraires d'état des lieux (tarif huissier) | |

Pour les baux non soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, les honoraires de négociation et frais de bail sont partagés entre le bailleur et le preneur et représentent deux mois de loyer.

Rédaction d'acte seul : 5% du loyer annuel, plafond 500.00€ à la charge du bailleur

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur : 9.12%TTC du loyer hors charges

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur à partir de 3 biens confiés en gestion : 6.00%TTC du loyer hors charges

Prestations supplémentaires : le coût sera établi de gré à gré et variera en fonction de la vacation fournie par le mandataire – vacation horaire 50.00€

Garage/place de stationnement : 3 mois de loyers hors charges à partager entre le bailleur et le preneur

Location à usage commercial (bail commercial/professionnel/dérogatoire) : 15% du montant annuel du loyer hors charges à la charge du preneur